

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOISSAC VALLEE FRANCAISE

Séance du lundi 08 avril 2024

Date de la convocation: 28/03/2024

Le huit avril deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe FLAYOL

Membres en exercice :
10

Présents : 9

Votants: 9

Pour: 9

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Sylvette FOUBERT, Nathalie CAUSSE, Marie-Anne VEDRINES, Christine REBOUL, Maxime FLAYOL, Marc YAGUIYAN, Philippe FLAYOL, Michel THIBON, Thierry VUILLEMOT

Représentés:

Excusés:

Absents: Marianne JAY

Secrétaire de séance: Thierry VUILLEMOT

Objet: Amendes de police 2024 - DE_030_2024

Monsieur le maire présente les 3 projets de mise en sécurité retenus au titre des amendes de police.

Les projets sont les suivants:

- Priorité n°1: Pont : Réfection de parapets du pont de Moissac derrière la mairie : devis d'un montant de 5 552.74€ HT
- Priorité n°2: Création de zone 30, de bandes stop dans l'agglomération de Saint Roman de Tousque, devis d'un montant de 905.50€ HT
- Priorité n°3: - Mise en place de l'Adressage sur la commune, devis d'un montant de 14 373.30€ HT

- Fourniture et pose de Miroirs lieu-dit La Pelucarie et le Liquis, devis d'un montant de 2 225€ HT

Ayant trait à la sécurité routière, le conseil municipal, souhaite intégrer ces travaux dans un programme "Amendes de police"; de ce fait, ils pourraient être subventionnés par le Conseil Départemental. Après vote et délibération à l'unanimité, le conseil municipal:

- demande l'attribution d'une subvention la plus haute possible au Conseil Départemental pour la réalisation de ces 3 projets.

- s'engage à réaliser les travaux si la subvention est admise

Pouvoir est donné à Monsieur le maire pour signer toute pièce afférente.

Le maire,
Philippe FLAYOL



Le secrétaire de séance
Thierry VUILLEMOT

Date de transmission de l'acte: 18/04/2024

Date de réception de l'AR: 18/04/2024

048-214800971-DE_030_2024-DE

A G E D I

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOISSAC VALLEE FRANCAISE

Séance du lundi 08 avril 2024

Date de la convocation: 28/03/2024

Membres en exercice : 10
Le huit avril deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe FLAYOL

Présents : 8
Présents : Sylvette FOUBERT, Marie-Anne VEDRINES, Christine REBOUL, Maxime FLAYOL, Marc YAGUIYAN, Philippe FLAYOL, Michel THIBON, Thierry VUILLEMOT

Votants: 8
Représentés:

Pour: 8
Excusés:

Contre: 0
Absents: Nathalie CAUSSE, Marianne JAY

Abstentions: 0
Secrétaire de séance: Thierry VUILLEMOT

Objet: Délibération sur le budget primitif - MOISSAC VALLEE FRANCAISE 2024 - DE_029_2024

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune MOISSAC VALLEE FRANCAISE,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune MOISSAC VALLEE FRANCAISE pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 845 096,97 €

En dépenses à la somme de : 845 096,97 €

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Date de transmission de l'acte: 18/04/2024

Date de réception de l'AR: 18/04/2024

048-214800971-DE_029_2024-DE

A G E D I

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	167 290,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	95 804,25 €
014	Atténuations de produits	26 200,00 €
023	Virement à la section d'investissement	35 999,97 €
65	Autres charges de gestion courante	102 000,00 €
66	Charges financières	5 600,00 €
67	Charges spécifiques	300,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		433 194,22 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	124 520,22 €
013	Atténuations de charges	500,00 €
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	8 000,00 €
73	Impôts et taxes	127 000,00 €
74	Dotations et participations	150 924,00 €
75	Autres produits de gestion courante	18 000,00 €
76	Produits financiers	4 200,00 €
77	Produits spécifiques	50,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		433 194,22 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
----------	---------	---------

Date de transmission de l'acte: 18/04/2024
Date de réception de l'AR: 18/04/2024
048-214800971-DE_029_2024-DE
A G E D I

0	Hors équipement	76 700,00 €
115	Temple la Boissonnade	9 999,97 €
123	Bibliothèque	149 086,10 €
126	Temple de Saint Roman de Tousque	3 500,00 €
128	DFCI	80 000,00 €
140	Voirie 2024	39 416,68 €
214	Adressage	22 000,00 €
86	Accessibilité de l'école	15 500,00 €
87	Aire de jeu Saint Roman	15 700,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		411 902,75 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	6 000,00 €
001	Solde d'exécution section investissement	182 729,48 €
021	Virement de la section de fonctionnement	35 999,97 €
109	Intempéries 2020	500,00 €
123	Bibliothèque	103 415,80 €
125	Voirie 2022	11 840,50 €
126	Temple de Saint Roman de Tousque	1 500,00 €
128	DFCI	32 960,00 €
130	Voirie 2023	6 057,00 €
140	Voirie 2024	10 000,00 €

Date de transmission de l'acte: 18/04/2024
Date de reception de l'AR: 18/04/2024
048-214800971-DE_029_2024-DE
A G E D I

Chapitre	Libellé	Montant
214	Adressage	10 800,00 €
86	Accessibilité de l'école	5 200,00 €
87	Aire de jeu Saint Roman	4 900,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		411 902,75 €

ADOPTE A LA MAJORITE

Le maire,
Philippe ELAYOL



Le secrétaire de séance
Thierry VUILLEMOT

Date de transmission de l'acte: 18/04/2024
Date de reception de l'AR: 18/04/2024
048-214800971-DE_029_2024-DE
A G E D I

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOISSAC VALLEE FRANCAISE

Séance du lundi 08 avril 2024

Date de la convocation: 28/03/2024

Membres en exercice :
10

Le huit avril deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe FLAYOL

Présents : 9

Présents : Sylvette FOUBERT, Nathalie CAUSSE, Marie-Anne VEDRINES, Christine REBOUL, Maxime FLAYOL, Marc YAGUIYAN, Philippe FLAYOL, Michel THIBON, Thierry VUILLEMOT

Votants: 9

Représentés:

Pour: 9

Excusés:

Contre: 0

Absents: Marianne JAY

Abstentions: 0

Secrétaire de séance: Thierry VUILLEMOT

Objet: Modification d'un branchement d'un réseau d'eau - DE_028_2024

Monsieur le maire informe l'assemblée de la réception d'un devis pour la modification d'un branchement de réseau d'eau existant au Fez Rolland pour un montant de 2 132€ HT. Les travaux consistent à déplacer la bouche à clé et le compteur en limite de propriété. La participation qui sera demandée à l'abonné correspond au coût de la création d'un branchement neuf.

Le maire
Philippe FLAYOL



Le secrétaire de séance
Thierry VUILLEMOT

Date de transmission de l'acte: 18/04/2024

Date de réception de l'AR: 18/04/2024

048-214800971-DE_028_2024-DE

A G E D I

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOISSAC VALLEE FRANCAISE

Séance du lundi 08 avril 2024

Date de la convocation: 28/03/2024

Membres en exercice :
10

Le huit avril deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe FLAYOL

Présents : 9

Présents : Sylvette FOUBERT, Nathalie CAUSSE, Marie-Anne VEDRINES, Christine REBOUL, Maxime FLAYOL, Marc YAGUIYAN, Philippe FLAYOL, Michel THIBON, Thierry VUILLEMOT

Votants: 9

Représentés:

Pour: 9

Excusés:

Contre: 0

Absents: Marianne JAY

Abstentions: 0

Secrétaire de séance: Thierry VUILLEMOT

Objet: SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - DE_027_2024

Le conseil municipal privilégie l'octroi de subventions aux associations locales. Après lecture des demandes de subvention reçues, le conseil municipal décide d'octroyer les montants suivants :

- Association Demain sans Faute : 150€
Nathalie Causse ne prend pas part au vote.
POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
- Association La Plante Diffuse : 150€
POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
- Association Cinéco : 100€
POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
- Association des parents d'élèves : 400€
POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
- La coopérative scolaire : 400€
POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
- Association Le Pétassou : 300€
POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
- Association APEC (Association pour l'Emploi en Cévennes): 300€
POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
- Association La Gym j'y Vais : 100€
POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Date de transmission de l'acte: 18/04/2024

Date de réception de l'AR: 18/04/2024

048-214800971-DE_027_2024-DE

A G E D I

- Les Amis de Saint Flour du Pompidou : 200€
POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
- Foyer Rural de la Vallée Française : 400€
POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
- ANACR (Association Nationale des Anciens Combattants et ami(e)s de la
Résistance Comité des Cévennes) : 50€
POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
À noter : l'ANACR organise une cérémonie de commémoration à la Stèle le 14 avril.
- Association des producteurs de châtaignes des Cévennes : 100€
POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1
- La Fondation du Patrimoine : 100€
POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
- Association pour l'Hébergement et le Logement en Vallée Française : 300€
POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
- Association Jus de pommes 100% Cévennes : 100€
2 membres du conseil (liens familiaux) ne prennent pas part au vote.
POUR : 6 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de St Etienne VF : 370€
POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
- La Ligue contre le Cancer : 100€
Le CM préfère se concentrer sur les subventions locales et ne pas participer aux
subventions de niveau national.
POUR : 0 CONTRE : 9 ABSTENTION : 0
- Association Ballet Bross' : 100€
POUR : 0 CONTRE : 2 ABSTENTION : 7

Le maire,
Philippe FLAYOL



Le secrétaire de séance
Thierry VUILLEMOT

Date de transmission de l'acte: 18/04/2024

Date de reception de l'AR: 18/04/2024

048-214800971-DE_027_2024-DE

A G E D I

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOISSAC VALLEE FRANCAISE

Séance du lundi 08 avril 2024

Date de la convocation: 28/03/2024

huit avril deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe FLAYOL

Membres en exercice :
10

Présents : 8

Votants: 8

Pour: 8

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Sylvette FOUBERT, Marie-Anne VEDRINES, Christine REBOUL, Maxime FLAYOL, Marc YAGUIYAN, Philippe FLAYOL, Michel THIBON, Thierry VUILLEMOT

Représentés:

Excusés:

Absents: Nathalie CAUSSE, Marianne JAY

Secrétaire de séance: Thierry VUILLEMOT

Objet: Vote des taux 2024 - DE_026_2024

ANNULE ET REMPLACE

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts, Le maire propose de ne pas augmenter les taux pour les taxes locales, les bases ayant augmenté au plan national.

Les taux proposés sont les suivants :

- Taxe foncière bâti : 34.28% soit un produit de 323 900€ x 34.28% = 111 032.92€
- Taxe foncière non bâti : 196,76% soit un produit de 13 200€ x 196,76% = 25 972.32€
- Taxe d'habitation : 10.75% soit un produit de 236 300€ x 10.75% = 25 402.25€

Le maire,
Philippe FLAYOL



Le secrétaire de séance
Thierry VUILLEMOT

A large, stylized signature in black ink, likely belonging to Thierry VUILLEMOT, is written over the text.

Date de transmission de l'acte: 18/04/2024
Date de reception de l'AR: 18/04/2024
048-214800971-DE_026_2024-DE
A G E D I

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOISSAC VALLEE FRANCAISE

Séance du lundi 08 avril 2024

Date de la convocation: 28/03/2024

Membres en exercice :
10

huit avril deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe FLAYOL

Présents : 8

Présents : Sylvette FOUBERT, Marie-Anne VEDRINES, Christine REBOUL, Maxime FLAYOL, Marc YAGUIYAN, Philippe FLAYOL, Michel THIBON, Thierry VUILLEMOT

Votants: 8

Représentés:

Pour: 8

Excusés:

Contre: 0

Absents: Nathalie CAUSSE, Marianne JAY

Abstentions: 0

Secrétaire de séance: Thierry VUILLEMOT

Objet: Délibération sur le budget primitif - AEP ASSAINISSEMENT MOISSAC VALLEE FRANCAISE 2024 - DE_025_2024

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune AEP ASSAINISSEMENT MOISSAC VALLEE FRANCAISE,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune AEP ASSAINISSEMENT MOISSAC VALLEE FRANCAISE pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 264 036,81 €

En dépenses à la somme de : 264 036,81 €

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Date de transmission de l'acte: 18/04/2024

Date de réception de l'AR: 18/04/2024

048-214800971-DE_025_2024-DE

A G E D I

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat d'exploitation reporté	19 193,75 €
011	Charges à caractère général	32 352,25 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	17 000,00 €
014	Atténuations de produits	4 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	10 000,00 €
66	Charges financières	4 200,00 €
67	Charges exceptionnelles	200,00 €
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	49 604,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		137 050,00 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, prestations	65 805,76 €
74	Subventions d'exploitation	50 000,00 €
77	Produits exceptionnels	21 244,24 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		137 050,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	48 664,21 €
200	Extension réseau communal	16 629,60 €
210	Cartographie du réseau	9 800,00 €
220	DECI	27 000,00 €

Date de transmission de l'acte: 18/04/2024
Date de reception de l'AR: 18/04/2024
048-214800971-DE_025_2024-DE
A G E D I

Chapitre	Libellé	Montant
230	Télégestion	24 860,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		126 986,81 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	49 604,00 €
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	22 976,10 €
200	Extension réseau communal	10 674,00 €
210	Cartographie du réseau	8 720,00 €
220	DECI	15 974,00 €
230	Télégestion	19 038,71 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		126 986,81 €

ADOPTE A LA MAJORITE

Le maire,
Philippe FLAYOL



Le secrétaire de séance
Thierry VUILLEMOT

Date de transmission de l'acte: 18/04/2024

Date de réception de l'AR: 18/04/2024

048-214800971-DE_025_2024-DE

A G E D I

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOISSAC VALLEE FRANCAISE

Séance du lundi 08 avril 2024

Date de la convocation: 28/03/2024

Membres en exercice :
10

*huit avril deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est
réunie sous la présidence de Philippe FLAYOL*

Présents : 8

Présents : Sylvette FOUBERT, Marie-Anne VEDRINES, Christine
REBOUL, Maxime FLAYOL, Marc YAGUIYAN, Philippe FLAYOL, Michel
THIBON, Thierry VUILLEMOT

Votants: 8

Représentés:

Pour: 8

Excusés:

Contre: 0

Absents: Nathalie CAUSSE, Marianne JAY

Abstentions: 0

Secrétaire de séance: Thierry VUILLEMOT

Objet: Délibération sur le budget primitif - VILLAGE VACANCES - MOISSAC VALLEE FRANCAISE 2024 - DE_024_2024

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune
VILLAGE VACANCES - MOISSAC VALLEE FRANCAISE,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune VILLAGE VACANCES - MOISSAC VALLEE FRANCAISE pour
l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 229 266,25 €

En dépenses à la somme de : 229 266,25 €

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Date de transmission de l'acte: 18/04/2024

Date de réception de l'AR: 18/04/2024

048-214800971-DE_024_2024-DE

A G E D I

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	8 700,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	22 910,00 €
66	Charges financières	2 000,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		36 610,00 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	1 600,00 €
75	Autres produits de gestion courante	35 000,00 €
77	Produits exceptionnels	10,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		36 610,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	22 000,00 €
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	21 408,52 €
101	Aménagement et rénovation VV	40 000,00 €
102	Rénovation de la piscine	29 247,73 €
103	Sécurisation de la piscine et décennale	80 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		192 656,25 €

RECETTES

Date de transmission de l'acte: 18/04/2024
Date de réception de l'AR: 18/04/2024
048-214800971-DE_024_2024-DE
A G E D I

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	22 870,10 €
021	Virement de la section d'exploitation	22 910,00 €
101	Aménagement et rénovation VV	40 000,00 €
102	Rénovation de la piscine	32 946,05 €
103	Sécurisation de la piscine et décennale	73 930,10 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		192 656,25 €

ADOPTE A LA MAJORITE

Le maire,
Philippe FLAYOL



Le secrétaire de séance
Thierry VUILLEMOT

Date de transmission de l'acte: 18/04/2024

Date de réception de l'AR: 18/04/2024

048-214800971-DE_024_2024-DE

A G E D I

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOISSAC VALLEE FRANCAISE

Séance du lundi 08 avril 2024

Date de la convocation: 28/03/2024

Membres en exercice :
10

huit avril deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe FLAYOL

Présents : 8

Présents : Sylvette FOUBERT, Marie-Anne VEDRINES, Christine REBOUL, Maxime FLAYOL, Marc YAGUIYAN, Philippe FLAYOL, Michel THIBON, Thierry VUILLEMOT

Votants: 8

Représentés:

Pour: 0

Excusés:

Contre: 0

Absents: Nathalie CAUSSE, Marianne AY

Abstentions: 0

Secrétaire de séance: Thierry VUILLEMOT

**Objet: Délibération sur le budget primitif - MOISSAC VALLEE
FRANCAISE 2024 - DE_023_2024**

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune MOISSAC VALLEE FRANCAISE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune MOISSAC VALLEE FRANCAISE pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 845 096,97 €

En dépenses à la somme de : 845 096,97 €

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Date de transmission de l'acte: 11/04/2024

Date de reception de l'AR: 11/04/2024

048-214800971-DE_023_2024-DE

A G E D I

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	167 290,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	95 804,25 €
014	Atténuations de produits	26 200,00 €
023	Virement à la section d'investissement	35 999,97 €
65	Autres charges de gestion courante	102 000,00 €
66	Charges financières	5 600,00 €
67	Charges spécifiques	300,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		433 194,22 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	124 520,22 €
013	Atténuations de charges	500,00 €
70	Prod. services, ventes diverses	8 000,00 €
73	Impôts et taxes	127 000,00 €
74	Dotations et participations	150 924,00 €
75	Autres produits de gestion courante	18 000,00 €
76	Produits financiers	4 200,00 €
77	Produits spécifiques	50,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		433 194,22 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
----------	---------	---------

Date de transmission de l'acte: 11/04/2024
Date de réception de l'AR: 11/04/2024
048-214800971-DE_023_2024-DE
A G E D I

0	Hors équipement	76 700,00 €
115	Temple la Boissonnade	9 999,97 €
123	Bibliothèque	149 086,10 €
126	Temple de Saint Roman de Tousque	3 500,00 €
128	DFCI	80 000,00 €
140	Voirie 2024	39 416,68 €
214	Adressage	22 000,00 €
86	Accessibilité de l'école	15 500,00 €
87	Aire de jeu Saint Roman	15 700,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		411 002,75 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	6 000,00 €
001	Solde d'exécution de l'investissement	182 729,48 €
021	Virement de la fonction de fonctionnement	35 999,97 €
109	Intempéries 2020	500,00 €
123	Bibliothèque	103 415,80 €
125	Voirie 2022	11 840,50 €
126	Temple de Saint Roman de Tousque	1 500,00 €
128	DFCI	32 960,00 €
130	Voirie 2023	6 057,00 €
140	Voirie 2024	10 000,00 €

Date de transmission de l'acte: 11/04/2024

Date de reception de l'AR: 11/04/2024

048-214800971-DE_023_2024-DE

A G E D I

Chapitre	Libellé	Montant
214	Adressage	10 800,00 €
86	Accessibilité de l'école	5 200,00 €
87	Aire de jeu Saint Roman	4 900,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		411 902,75 €

ADOpte A LA MAJORITE

Le maire,
Philippe FLAYOL

Le secrétaire de séance
Thierry LEMOT

Annulé

Date de transmission de l'acte: 11/04/2024
Date de reception de l'AR: 11/04/2024
048-214800971-DE_023_2024-DE
A G E D I

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOISSAC VALLEE FRANCAISE

Séance du lundi 08 avril 2024

Date de la convocation: 28/03/2024

huit avril deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe FLAYOL

Membres en exercice :
10

Présents : 8

Votants: 8

Pour: 8

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Sylvette FOUBERT, Marie-Anne VEDRINES, Christine REBOUL, Maxime FLAYOL, Marc YAGUIYAN, Philippe FLAYOL, Michel THIBON, Thierry VUILLEMOT

Représentés:

Excusés:

Absents: Nathalie CAUSSE, Marianne AY

Secrétaire de séance: Thierry VUILLEMOT

Objet: Vote des taux 2024 - DE_022_2024

Le maire propose de ne pas augmenter les taxes pour les taxes locales, les bases ayant augmenté au plan national. Les taux proposés sont les suivants :

- Taxe foncière bâti : **34.28%** sur un produit de 323 900€ x 34.28% = 111 032.92€
- Taxe foncière non bâti : **196.76%** sur un produit de 13 200€ x 196,76% = 25 972.32€
- Taxe d'habitation : **10.75%** sur un produit de 236 300€ x 10.75% = 25 402.25€

Le maire,
Philippe FLAYOL

Le secrétaire de séance
Thierry VUILLEMOT

Date de transmission de l'acte: 11/04/2024

Date de réception de l'AR: 11/04/2024

048-214800971-DE_022_2024-DE

A G E D I

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOISSAC VALLEE FRANCAISE

Séance du lundi 08 avril 2024

Date de la convocation: 28/03/2024

Membres en exercice :
10

huit avril deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel THIBON

Présents : 8

Présents : Sylvette FOUBERT, Nathalie CAUSSE, Marie-Anne VEDRINES, Christine REBOUL, Maxime FLAYOL, Marc YAGUIYAN, Michel THIBON, Thierry VUILLEMOT

Votants: 8

Représentés:

Pour: 8

Excusés:

Contre: 0

Absents: Marianne JAY

Abstentions: 0

Secrétaire de séance: Thierry VUILLEMOT

Objet: Délibération 3 en 1 du compte administratif - VILLAGE VACANCES - MOISSAC VALLEE FRANCAISE 2023 - DE_021_2024

Le conseil municipal, réuni et présidé par (1) de Michel THIBON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par le maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice concerné, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	0,00	5 507,65	0,00	5 507,65	0,00
Opérations exercice	11 744,50	34 614,60	47 608,21	31 707,34	59 352,71	66 321,94
TOTAUX	11 744,50	34 614,60	53 115,86	31 707,34	64 860,36	66 321,94
Résultat de clôture		22 870,10	21 408,52			1 461,58
Restes à réaliser					0,00	18 698,32
Besoin / excédent de financement total						20 159,90

Préfecture
Date de réception de l'AR: 10/04/2024
048-214800971-DE_021_2024-DE

Pour mémoire: Virement à la section d'investissement	14 060,00
--	-----------

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Compte 1068 (recette d'investissement)	22 870,10
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	0,00
Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	21 408,52

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.

Le maire,
Philippe FLAYOL



Le secrétaire de séance
Thierry VUILLEMOT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOISSAC VALLEE FRANCAISE

Séance du lundi 08 avril 2024

Date de la convocation: 28/03/2024

huit avril deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel THIBON

Membres en exercice :
10

Présents : 7

Votants: 7

Pour: 7

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Sylvette FOUBERT, Marie-Anne VEDRINES, Christine REBOUL, Maxime FLAYOL, Marc YAGUIYAN, Michel THIBON, Thierry VUILLEMOT

Représentés:

Excusés:

Absents: Nathalie CAUSSE, Marianne JAY

Secrétaire de séance: Thierry VUILLEMOT

Objet: Délibération 3 en 1 du compte administratif - AEP ASSAINISSEMENT MOISSAC VALLEE FRANCAISE 2023 - DE_020_2024

Le conseil municipal, réuni et présidé par (1) de Michel THIBON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par le maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice concerné, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	8 794,30	0,00	1 444,12	0,00	10 238,42	0,00
Opérations exercice	94 364,70	83 965,25	35 183,78	59 604,00	129 548,48	143 569,25
TOTAUX	103 159,00	83 965,25	36 627,90	59 604,00	139 786,90	143 569,25
Résultat de clôture	19 193,75			22 976,10		3 782,35
Restes à réaliser					22 509,60	0,00
Besoin / excédent de financement total					-18 727,25	

Préfecture
Date de réception de l'AR: 10/04/2024
048-214800971-DE_020_2024-DE

Pour mémoire: Virement à la section d'investissement	0,00
--	------

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Compte 1068 (recette d'investissement)	0,00
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	0,00
Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	22 976,10

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.

Le maire,
Philippe FLAYOL



Le secrétaire de séance
Thierry VUILLEMOT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOISSAC VALLEE FRANCAISE

Séance du lundi 08 avril 2024

Date de la convocation: 28/03/2024

Membres en exercice : huit avril deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel THIBON
10

Présents : **Présents :** Sylvette FOUBERT, Marie-Anne VEDRINES, Christine REBOUL, Maxime FLAYOL, Marc YAGUIYAN, Michel THIBON, Thierry VUILLEMOT

Votants: 7

Pour: 7 **Représentés:**

Contre: 0 **Excusée:** Nathalie CAUSSE

Abstentions: 0 **Absents:** Marianne JAY

Secrétaire de séance: Thierry VUILLEMOT

Objet: Délibération 3 en 1 du compte administratif - MOISSAC VALLEE FRANCAISE 2023 - DE_019_2024

Le conseil municipal, réuni et présidé par (1) de Michel THIBON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par le maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice concerné, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	22 460,00	0,00	178 739,81	0,00	201 199,81
Opérations exercice	211 154,18	313 214,40	185 856,34	189 846,01	397 010,52	503 060,41
TOTAUX	211 154,18	335 674,40	185 856,34	368 585,82	397 010,52	704 260,22
Résultat de clôture		124 520,22		182 729,48		307 249,70
Restes à réaliser					103 512,80	0,00
Besoin / excédent de financement total						203 736,90

Préfecture
Date de réception de l'AR: 10/04/2024
048-214800971-DE_019_2024-DE

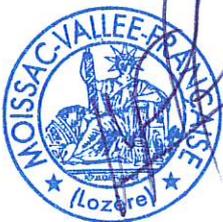
Pour mémoire: Virement à la section d'investissement	0,00
--	------

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Compte 1068 (recette d'investissement)	0,00
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	124 520,22
Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	182 729,48

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.

Le maire,
Philippe FLAYOL



Le secrétaire de séance
Thierry VUILLEMOT